

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DD2020\_108**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	68
Votants	75
Pouvoirs	7

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 septembre 2020

**LE 17 septembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **CRÉATION D'UN EMPLOI AIDÉ DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, Mme DUPERYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, Mme FOLGADO, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COLBAC, M. LARENAUDIE, M. PASSERIEUX, M. RATIER, M. VIROL, M. LAGUIONIE, Mme LANDON, Mme REYS

#### **POUVOIR(S) :**

M. COURNIL donne pouvoir à M. DUCENE  
M. LACOSTE donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. GUILLEMOT  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. GASCHARD donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD donne pouvoir à Mme FAURE

## CRÉATION D'UN EMPLOI AIDÉ DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC)

**Considérant qu'**une circulaire du 11 janvier 2018 transforme les contrats aidés (CUI-CAE) en parcours emploi compétences (PEC). Ces contrats sont destinés aux publics les plus éloignés de l'emploi et doivent être assortis d'un parcours de formation afin de permettre la pérennisation de l'emploi et ou d'accroître la qualification du salarié.

**Qu'il s'agit de** contrats à durée déterminée, de 9 à 12 mois, renouvelables jusqu'à 24 mois. Une aide de l'Etat de 30 à 60 % est attribuée à l'employeur sur une base SMIC de 20h hebdomadaires maximum.

**Qu'une convention tripartite** matérialise ce parcours, entre l'employeur, le salarié et le prescripteur (pôle emploi).

**Qu'il est proposé d'avoir recours à ce dispositif** afin d'assurer les missions de chauffeur du Président.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de créer un emploi aidé sous forme de parcours emploi compétences, à compter du 1 octobre 2020, sur une base de 35 heures par semaine, afin d'assurer les missions de chauffeur du Président.
- Autorise le Président à signer les documents utiles.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 29/09/20	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 29/09/20	Périgueux, le 29/09/20
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 